

PROJET D'ACCUEIL

(JUILLET 2024)

O'LICORNES



ACCUEILLANTE
INDÉPENDANTE

Valérie Rasseneur
Rue Gatti de Gamond 6
6230 Pont-à-Celles
0471/26.70.68

PRÉAMBULE

Considéré comme la charpente de l'action éducative menée dans le milieu d'accueil, je vous décris et vous explique ci-dessous le projet d'accueil que je compte mettre en place durant tout le séjour des enfants accueillis.

Ce projet initial est élaboré à partir de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité de l'accueil du 17 décembre 2003. En partant des textes du Code, je vous invite à lire mes réflexions pour appliquer concrètement toutes ces exigences au sein du milieu d'accueil pour que chaque enfant bénéficie d'un accueil de qualité.

Ce projet d'accueil se veut évolutif en fonction des besoins des enfants, des formations suivies, des conseils prodigués par les intervenants de l'ONE et des suggestions des parents.

Il a la fonction de centrer l'action quotidienne en priorité sur l'enfant, de limiter les routines, de renforcer les liens entre chaque partenaire (parents, ONE et accueillante) et d'entretenir mon investissement professionnel.

Je vous en souhaite bonne lecture...

DES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

« Article 2 : Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées. »

Accueillir des enfants dans son espace privé permet de conserver l'intimité et la chaleur d'une maison familiale, dans une atmosphère de douceur, de calme et de sérénité tout en veillant scrupuleusement à la sécurité grâce aux aménagements réalisés.

La pièce de vie est organisée de manière à permettre à chaque enfant d'évoluer dans un environnement adapté à son âge et qui répond à ses besoins et ses compétences.

Un grand tapis de sol permet d'offrir aux tout-petits un support confortable et rigide pour leurs premières découvertes ; une barrière amovible leur offre un espace sécurisé lorsque les plus grands se mettent dans des activités plus dynamiques. Des jeux sont proposés pour éveiller leurs sens et apprendre la manipulation par diverses textures et couleurs.

Les petits rampants ont tout le loisir de se déplacer dans la pièce de vie et de s'accrocher au mobilier et structures pour tester la position debout. Différents jeux leurs

sont proposés pour éveiller leur curiosité, leur esprit logique et leur besoin de découverte.

Les plus grand ont un accès aux différents espaces aménagés pour développer le caractère affectif (jeux d'imitation comme déguisements, poupées, dinette,...), le caractère cognitif (jeux d'emboîtement, d'empilement, de manipulation,...), la création (peinture, modelage, dessin, musique,...), l'éveil des sens en tout temps et la coordination des mouvements (jeux à pousser, à tirer, petits vélos en intérieur et extérieur,...).

L'activité libre est préconisée, permettant à l'enfant de faire des choix et de prendre des initiatives. Les jeux proposés ne sont pas électroniques afin de permettre à chaque enfant de développer son imaginaire et sa créativité.

Plusieurs activités encadrées sont proposées (surtout aux plus grands avant leur entrée à l'école maternelle) pour apprendre le travail de groupe (recette de cuisine, activité de peinture, cueillir les fruits et fleurs du jardin, atelier couleurs, motricité libre de la main,...).

Toujours dans l'objectif de l'activité libre, un module permettant le développement psychomoteur est proposé, à certains moments de la journée et en fonction de l'ambiance générale du groupe, offrant aux enfants la possibilité d'expérimenter la position de leur corps dans l'espace. Dans l'esprit de la liberté de mouvement, le milieu d'accueil met à disposition des enfants des chaussettes antidérapantes. Avec la sensation de « pieds nus », cela leur permet une plus grande stabilité et une meilleure musculature de la voûte plantaire. Ne craignez pas les refroidissements, le milieu d'accueil est équipé d'un chauffage par le sol. En été, les pieds nus sont favorisés pour gambader dans l'herbe et dans le sable (toujours dans l'objectif du développement des sens).

Le milieu d'accueil offrant une grande surface extérieure, le temps passé dehors est priorisé dès que la météo le permet.

« Article 3 : Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant »

L'enfant est considéré comme une personne avec ses réalités et est, chaque jour, accueilli avec sa personnalité et son humeur. Attentive au bien-être et au respect du rythme de chaque enfant, le rythme de vie du milieu d'accueil est adapté en fonction du rythme physiologique des enfants. Agir de cette manière leur permet d'interagir au mieux avec l'environnement proposé et de s'épanouir en toute confiance car l'enfant se sent écouté et respecté.

Dans le même ordre d'idée, reconnaître et permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions fait partie intégrante de l'accueil. Le nom du milieu d'accueil n'y est pas étranger, la licorne m'ayant inspirée étant « Gaston », toutes les couleurs que peut refléter cette petite licorne expriment, chacune, les émotions que vivent les enfants à un moment ou un autre. Les reconnaître, les nommer et leur apprendre à les accepter fait partie intégrante de leur apprentissage de la condition humaine.

Les jeunes enfants appréciant les rituels et routines, il est important de toujours leur parler et donner une explication courte et compréhensible lorsqu'un changement survient. Etant seule, le nombre de personnes prêtes à intervenir auprès des enfants est limité. Toutefois, le dialogue avec les enfants leur permet d'anticiper la venue d'une personne extérieure au milieu d'accueil (stagiaire éventuelle, bénévole pour la lecture, professionnel de santé pour les besoins spécifiques d'un enfant, autre parent pour la période de familiarisation,...).

La période de familiarisation permet à l'enfant de me voir comme une personne de référence car est accueilli dans son nouvel espace de vie avec ses parents, accompagné de leurs paroles et regards sécurisant dans un premier temps puis, seul, développant sa propre confiance en suivant l'exemple donné par ses parents.

Le portage (en écharpe) des tout-petits est favorisé. Ce doux bercement permet au bébé de se sentir sécurisé et crée un lien d'attachement avec l'adulte qui est indispensable pour son bien-être. Outre cette fonction sécurisante, le portage en écharpe permet de stimuler sa tonicité musculaire et aider au bon développement de ses hanches et de sa colonne vertébrale, faisant un lien avec toutes les activités psychomotrices qu'il vivra ensuite dans le milieu d'accueil.

Enfin, et toujours dans le but d'accompagner les changements qui s'opèrent dans le milieu d'accueil tout au long de l'année, ceux-ci sont ritualisés : une chanson qui annonce que le repas est prêt, une lecture qui annonce l'arrivée de la sieste, une fête pour le départ d'un copain à l'école, un diplôme pour l'enfant qui acquiert la propreté, la décoration pour Noël mais aussi pour les changements de saisons, les fêtes d'anniversaires,...

« Article 4 : Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. »

Dans le même ordre d'esprit que l'activité libre, la liberté de mouvement et l'expression des émotions, l'enfant est libre de s'exprimer librement et les échanges sont favorisés et encouragés. Dans chaque situation et dès le plus jeune âge, je veille à ce que tout acte soit verbalisé pour mettre des mots sur chaque situation vécue par l'enfant. Lors de d'événements difficiles (conflit avec un copain, chute, séparation avec les parents,...), la

place est laissée à la dédramatisation, l'humour et le positivisme tout en reconnaissant les émotions vécues par l'enfant.

En laissant l'enfant faire ses découvertes librement sous un regard attentif et bienveillant, il se rend compte de tout ce qu'il est capable d'entreprendre, seul, et développe, petit à petit la confiance et l'estime de soi. Cela lui permet également de gagner en autonomie car il arrive à trouver des activités qui lui procurent du plaisir par lui-même. En grandissant, cette autonomie est de plus en plus encouragée pour arriver à l'étape du « moi, tout seul » : avoir 2 bols pour le repas et 2 cuillères (1 set pour l'enfant -avec une petite portion de nourriture qui arrivera, parfois, dans sa bouche- et 1 set pour moi afin de le nourrir entre ses essais), grimper tout seul sur la table à langer (grâce au marchepieds), tasses personnalisées et disponibles pour boire à son envie, enfiler ses chaussettes tout seul, aller aux toilettes selon ses besoins,...

Il est également très important de tenir compte du manque causé par la séparation avec les parents. C'est pourquoi, les doudous sont toujours à disposition des enfants pour qu'ils puissent se rassurer et s'auto-sécuriser. De même, les parents sont invités à mettre à disposition du milieu d'accueil une photo de famille qui sera plastifiée. Elle permettra à l'enfant de combler le vide et de savoir que sa famille est toujours près de lui quand il en a besoin.

« Article 5 : Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération. »

L'activité libre organisée dans le milieu d'accueil permet à l'enfant de se diriger librement vers les autres enfants accueillis et de se mettre en relation. L'aménagement de la pièce de vie et les activités proposées favorisent l'échange et l'entraide : on s'échange les déguisements, on se sert un repas à la dinette, on construit ensemble la plus grande tour de blocs,...

Lorsque plusieurs tranches d'âge cohabitent, le respect des plus petits est inculqué. Sous un œil attentif, les plus grands incitent un tout petit à se retourner, un enfant qui commence à ramper à aller un peu plus loin, offrir un « spectacle » de nounours, ... Pour les petits, c'est un formidable stimulant et, pour les plus grands, une belle valorisation de leurs capacités.

Toute cette liberté peut être grisante si elle n'est pas cadrée par des limites, véritables repères pour les enfants qui lui permettent de se structurer. C'est pourquoi j'essaie d'avoir le plus de cohérence possible dans mes actes et je justifie toujours les règles posées à l'enfant. Je veille également à ce que l'enfant ne se perde pas dans un nombre trop important de règles et limites. Un environnement adapté offre moins d'interdits et

permet ainsi un cadre clair et efficace pour ne pas restreindre le besoin d'exploration de l'enfant.

DE L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DE LA SANTÉ

« Article 6 : Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfant de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants . »

L'espace de vie permet, comme cité plus haut, d'entretenir un lien entre petits et grands. Il permet également de créer un espace propre à chacun en créant une zone sécurisée pour que les plus petits y fassent leurs expérimentations et découvertes. Le reste de l'espace est ouvert aux plus grands et leur permet de découvrir chaque recoin pour y développer leur imagination et leur complicité.

Cette organisation en « zones » est privilégiée lors des moments de repas, de mise au lit, d'activité de lecture ou de psychomotricité ou lors d'un soin particulier qui doit être prodigué à un enfant (aérosol, séance de kinésithérapie ou de logopédie,...).

En tout temps, je suis disponible et veille à ce que le choix d'activité soit varié et corresponde aux attentes des enfants. Selon les besoins et l'ambiance générale, les activités peuvent être plus calme ou plus dynamique.

« Article 7 : Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques. »

Comme dit plus haut, je préconise les activités libres car elles permettent la prise d'initiatives de l'enfant tant dans ses activités que dans ses relations avec l'autre. J'accompagne les enfants dans leurs activités en étant disponible et sereine, en ayant confiance en leurs capacités. C'est ainsi que le processus d'individualisation psychique est soutenu en donnant une place à l'enfant pour lui permettre de s'affirmer en se confrontant aux limites de la réalité. Il peut, de cette manière, explorer, observer, résoudre par lui-même et véritablement comprendre comment fonctionne le monde autour de lui et créer une complicité avec l'autre (enfant et adulte).

Grâce à l'activité libre, l'enfant apprend à se réguler, à reconnaître les signes de fatigue et il peut aller prendre du temps pour se reposer dans le « coin doux » ou solliciter sa mise au lit.

Des activités sont proposées régulièrement (les caisses de jeux sont disposées au sol et les enfants viennent s'y occuper, de la pâte à sel et des ustensiles sont placés sur les tables, je me mets au coin lecture pour lire des histoires, je prépare la séance de

psychomotricité,...) mais les enfants sont libres de choisir s'ils veulent participer ou non ou s'ils acceptent que je joue avec eux. La place est ainsi faite à l'initiative de l'enfant tout en préservant son autonomie.

« Article 8 : Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants. »

C'est au quotidien que les conditions de vie saine sont assurées dans le milieu d'accueil. C'est avant tout un point auquel je suis attentive dans ma vie privée puisque, avec 4 enfants, je gère déjà une mini collectivité. De par l'attitude professionnelle adoptée dans le cadre de l'accueil de tout-petits, une vigilance accrue est adoptée sans cependant tomber dans l'hygiénisme.

Les locaux sont entretenus quotidiennement en utilisant du savon noir et un nettoyeur à vapeur d'eau. La désinfection plus approfondie s'effectue 2x par semaine lors de la fermeture du milieu d'accueil avec les produits recommandés par l'ONE. Les jeux et jouets sont également lavés au savon uniquement et désinfectés 1x par semaine avec les produits recommandés par l'ONE. La table à langer est lavée après chaque passage, au savon, et désinfectée chaque jour, de même que le petit pot et adaptateur pour WC.

La pièce de vie est suffisamment grande pour éviter tout confinement, le chauffage au sol permet un confort optimal et l'aération se fait régulièrement en cours de journée, même en hiver (grâce aux grilles d'aération dans les châssis).

La lumière du jour est privilégiée grâce aux grandes baies vitrées ; des voilages permettent de couper les rayons du soleil de fin de journée afin de ne pas surchauffer le local. Le local de repos, situé à l'est, est le plus frais de la maison et permet de maintenir une température de 18 à 20 degrés dans la pièce. La pièce de vie se maintient, quant à elle, entre 20 et 22 degrés (la chaudière régule elle-même la température intérieure grâce à la sonde de température extérieure).

Un point d'attention particulier est accordé à la sécurité. Le milieu d'accueil est conforme et respecte les normes de lutte contre l'incendie. Des détecteurs de fumée sont présents dans chaque locaux ainsi qu'un extincteur et une couverture anti-feu (je sais, bien entendu, comment les utiliser). J'ai également suivi une formation spécifique à la Croix-Rouge sur les premiers soins aux enfants, me permettant d'agir en cas d'urgence, en attendant les secours.

Tout le matériel utilisé pour l'accueil des enfants est conforme et celui qui a été fabriqué par mes soins respecte les normes de sécurité. Le jardin est entièrement clôturé, offre des surfaces planes et est régulièrement entretenu. Chaque enfant possède sa fiche signalétique contenant toutes les informations médicales nécessaires afin de parer à tout problème de santé survenant durant la période d'accueil. Le carnet de santé

accompagne chaque enfant au quotidien, les parents veillent à le placer dans le sac de leur enfant. Je compte sur la vigilance des parents pour éviter toute propagation de microbes en milieu d'accueil en ne déposant pas leur enfant malade afin de lui prodiguer les soins nécessaires à la maison. De même, il est important, tant pour l'enfant malade que pour les autres enfants accueillis, que les parents réagissent au plus vite en venant reprendre leur enfant dont l'état de santé se serait détérioré en cours d'accueil. Je suis disposée à prodiguer la continuité des soins, en dehors de toute phase aigüe, à conditions que ceux-ci soient prescrits par le médecin et fournis par les parents (médicaments, séances de kinésithérapie,...)

Des conditions de vie saine dignes de ce nom passent également par la nourriture. Des repas variés, préparés à base de fruits et légumes frais et biologiques de préférence sont préparés au quotidien. L'utilisation de sel est remplacée par des épices et herbes. Les huiles utilisées varient au fil des jours (olive, colza et tournesol principalement). Je privilégie les légumineuses afin de favoriser l'apport de protéines végétales. Ayant une fille cœliaque et étant moi-même intolérante au lactose, je connais différentes alternatives et méthodes de préparation pour parer à d'éventuels régimes spécifiques des enfants. L'allaitement maternel est toujours soutenu. Un espace du frigo est destiné aux réserves de lait maternel et, le cas échéant, un fauteuil est mis à disposition, dans le local de repos, pour les mamans qui désirent allaiter.

Le rythme de l'enfant est respecté et son besoin de sommeil l'est tout autant. Chaque enfant a son propre lit et y a accès dès que cela est nécessaire. Pour faciliter l'endormissement des plus grands qui peuvent parfois être récalcitrants à l'idée « d'aller au lit faire une sieste » mais qui ont besoin d'un temps de repos, l'usage de couchettes (comme en classe maternelle), placées dans le coins doux de l'espace de vie, sera privilégié.

Pour ne pas perturber le cycle jour/nuit, la lumière sera tamisée dans l'espace repos et non occultée. Histoire, berceuses et/ou bercements permettent aux uns et aux autres de fermer les yeux paisiblement.

DE L'ACCESSIBILITÉ

« Article 9 : Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui le confient et des accueillant(e)s. »

Le milieu d'accueil est ouvert à tou.te.s, sans aucun préjugé, tant pour les enfants que les parents, les personnes du réseau local ou les éventuel(le)s stagiaires. La seule volonté est de consolider une relation de confiance avec les parents, les enfants et tout partenaire extérieur au milieu d'accueil. Tous les enfants sont admis et le dialogue avec les parents se fait de la même façon pour tous, de manière franche et sans ambiguïté.

L'éducation de l'enfant se fait ensemble, les parents doivent se sentir accueillis et concernés par la vie dans le milieu d'accueil.

La barrière linguistique n'est pas un frein à l'accueil. Il existe bon nombre de traducteurs en ligne qui permettent la traduction intégrale des documents (contrat, projet d'accueil, fiche d'inscription,...) et la traduction des explications. Pour l'enfant, c'est une occasion unique de baigner dans un univers multilingue et d'acquérir la langue française. C'est l'occasion de faire découvrir aux autres enfants accueillis une autre langue, une autre culture.

« Article 10 : Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. »

Le milieu d'accueil permet d'accueillir des enfants présentant des souffrances légères. Une attention particulière leur est accordée en vue de leur permettre un épanouissement total. Pour des raisons d'organisation et d'infrastructure, les enfants présentant un handicap lourd ne peuvent pas y bénéficier d'un encadrement adéquat.

La période de familiarisation peut se prolonger, au besoin, pour les enfants présentant un handicap léger afin de leur permettre de connaître et pouvoir reproduire les gestes des parents. Les besoins de ces enfants sont tout à fait respectés et les soins spéciaux dont ils doivent bénéficier peuvent se faire dans les locaux. Mis à part la prise en considération de leur handicap, il est important de laisser ces enfants libres dans leurs activités, en compagnie des autres enfants accueillis. Respectés et intégrés au groupe, on évite toute stigmatisation qui peut être lourde de conséquence et on les laisse s'épanouir.

Afin de parfaire l'accueil, le cas échéant, je peux suivre un module de formation spécifique lors des journées consacrées à la formation continue.

« Article 11 : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant. »

Le milieu d'accueil étant privé et non subventionné, la participation financière des parents constitue le seul et unique revenu qui permette de garantir la qualité de l'accueil. Le prix représente un forfait mensuel fixe calculé sur base d'un tarif journalier en fonction de la fréquentation des enfants et non un tarif calculé selon les revenus des parents.

Cependant, le milieu d'accueil est constitué dans un but social et ouvert à tous. Le tableau tarifaire est modulable à la demi-journée pour coller au mieux aux capacités

financières des parents. Ils pourront, de cette manière, « jauger » l'accueil en le combinant avec les disponibilités des grands-parents, du télétravail, du travail à temps partiel,...

S'il s'avère que la question financière persiste et est un frein au niveau de l'accueil de l'enfant, je réoriente les parents vers les milieux d'accueil subventionnés qui prendront en compte leurs revenus dans le tarif journalier.

« Article 12 : Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne. »

Comme le dit la déclaration des Droits de l'Homme : « Tous les Hommes naissent libres et égaux... ». Il est donc évident que le milieu d'accueil offre toutes ses chances à chaque enfant de s'épanouir, se développer et s'exprimer en toute liberté et de manière égale les uns par rapport aux autres. Il n'y a aucun rejet ou favoritisme quel qu'il soit. Toutes les différences que ce soit des parents, des enfants ou des intervenants extérieurs au milieu d'accueil ne font l'objet d'aucune discrimination.

Outre le respect de la culture, j'accorde de l'importance à la découverte, par l'enfant, de son identification sexuelle qui est encouragée par le jeu, les aménagements et les activités proposées dans le but de mieux connaître qui il est et qui sont les autres.

Chaque enfant a le droit d'exprimer ses besoins différents et chacun d'entre eux sera pris en compte. Dans cette optique d'égalité des chances, aucun commentaire désobligeant ou comparaison n'est permis dans les murs du milieu d'accueil. Chaque famille étant unique, elle doit être respectée dans sa façon d'être et ses manières d'agir pour autant qu'elle respecte les termes du contrat d'accueil et adhère au projet d'accueil.

DE L'ENCADREMENT

« Article 13 : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé. »

« Article 14 : Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux (celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant. »

L'encadrement des enfants se fait selon les normes décrites dans l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s d'enfant

indépendant(e)s. Je détiens également le diplôme requis pour l'exercice de la profession (conformément à l'article 25 du même arrêté).

Maman de 4 enfants, mon expérience personnelle conforte tout le cadre de l'accueil exprimé dans ce projet d'accueil et j'ai à cœur de mener à bien ce projet auprès des enfants accueillis et de leur famille.

La formation continue est d'une grande importance car elle permet de mettre au point les pratiques qui feront évoluer le milieu d'accueil et son projet dans une optique de qualité constante. Chaque année, c'est entre 2 et 8 jours qui sont consacrés à la formation continue.

Une auto-évaluation du milieu d'accueil est réalisée chaque année et une visite de celui-ci est organisée avec l'Agent conseil de l'ONE 4x par an.

Un bilan de fonctionnement est réalisé tous les 5 ans et une réévaluation du milieu d'accueil avec check-list de l'infrastructure et nouveaux objectifs est réalisée pour les 5 années suivantes.

L'échange entre milieux d'accueil est également favorisé de manière à connaître le mode de fonctionnement des autres implantations, à s'inspirer mutuellement, à prendre en compte les disponibilités de chacun et pouvoir répondre à des besoins d'accueil, à participer conjointement à des formations professionnelles,...

DES RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

« Article 15 : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande de personnes qui le confient. »

Le milieu d'accueil veille à ce que tous les besoins de l'enfant soient respectés et ce, en évitant une charge mentale inutile aux parents.

Le travail est sans cesse dirigé sur l'observation active et l'écoute des besoins exprimés par les enfants. Les attentes des parents sont prises en compte dans le cadre du projet d'accueil en privilégiant le dialogue. Le but est d'instaurer une relation de confiance avec eux pour que l'enfant se sente lui-même, en confiance.

Dans le but d'éviter toute surcharge aux parents, le milieu d'accueil fournit tout ce qui est utile aux enfants et limite, de cette manière, les demandes de fournitures. Langes, linge de toilette, liniment, crème de protection, biberons, appareil et masques pour aérosols, vêtements de rechange, ... La liste du matériel fournit par le milieu est suffisante pour éviter tout « déménagement » aux parents et parer aux oublis. Seul ce qui est essentiel et particulier à l'enfant est fourni par ses parents qui devront respecter les règles d'hygiène et de conservation (stérilisation des biberons spécifique,

conservation optimale du lait maternel ou de nourriture spécifique, stockage des médicaments,...).

Plusieurs formules d'accueil sont proposées aux parents afin de choisir le mode d'accueil qui leur convient au mieux (à la demi-journée près) mais je leur demande une fréquentation minimale de 2 demi-jours de présence par semaine afin d'offrir un repère stable à l'enfant.

« Article 16 : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient professionnelles ou non. »

Le premier entretien ayant lieu par téléphone, je mets les parents au courant des grandes lignes concernant l'organisation du milieu d'accueil et de son projet. Si l'entretien téléphonique se conclut par une visite, le projet d'accueil et le contrat sont envoyés par mail pour que les parents en prennent connaissance et puissent venir avec toutes leurs questions. Ces documents leur sont alors remis, sur place, en format papier, le projet d'accueil étant également disponible à l'entrée du milieu d'accueil et sur le site my.one.be

Une attention particulière est accordée aux attentes des parents et aux souhaits qu'ils peuvent exprimer pour leur enfant. Les périodes d'ouvertures étant claires et bien définies, la plage horaire couvrant 10 heures durant les jours d'ouverture, les parents peuvent ainsi s'assurer de la fiabilité de l'accueil et être pleinement disponibles pour leurs activités. Ils connaissent, à l'avance, les dates auxquelles un accueil alternatif doit être prévu. Je veille à leur communiquer au plus tôt les jours de formation en insistant sur l'importance de cette formation continue pour la qualité de l'accueil de leur enfant.

« Article 17 : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant. »

Dès la première rencontre, le focus est mis sur le lien de confiance qui se développe entre les parents et le milieu d'accueil. En effet, un accueil de qualité ne peut se faire si l'enfant ressent une réticence de la part de ses parents.

Pour cela, le cadre dans lequel l'accueil est organisé est clairement expliqué aux parents afin qu'ils puissent librement décider s'ils sont en adéquation avec ces conditions d'accueil ou non. Le temps nécessaire est pris pour le dialogue et l'échange

d'informations. Certaines conceptions éducatives peuvent être différentes, en discuter permet de rencontrer les attentes de toutes les parties, dans l'intérêt de l'enfant.

L'accueil débute toujours par une période de familiarisation qui s'étale sur 2 semaines. La première démarre par un court moment passé dans le milieu d'accueil avec le(s) parent(s) qui s'allonge au fur et à mesure que la semaine avance. D'abord un simple temps de jeu, ce moment se prolonge par le moment du change, la prise du repas, la mise au lit. Cela permet, d'une part, le développement d'un sentiment de sérénité et de confiance pour les parents et l'enfant et, d'autre part, l'observation et la prise de conscience des méthodes parentales pour prendre soin de leur enfant. Je peux ainsi « reproduire » les gestes et rassurer l'enfant lors de la deuxième semaine de familiarisation durant laquelle l'enfant passe les mêmes moments, sans ses parents, rassuré par la manière dont ses parents auront « imprégnés » l'espace de vie et de repos par leur présence.

Cette période particulière assure la mise en place d'une confiance réciproque entre les parents et moi-même, gage d'un sentiment de sérénité par rapport à l'accueil de leur enfant. Ces 2 semaines permettent d'expliquer clairement les côtés pratiques de l'accueil au quotidien, dans ses bons et moins bons aspects (en cas de maladie de l'enfant par exemple). C'est aussi l'occasion d'échanger sur les besoins spécifiques propres à l'enfant.

Lorsque l'accueil est clairement établi, le lien est fait quotidiennement entre les lieux de vie de l'enfant. Encore une fois, le temps est la clé. Un échange est réalisé le matin en ce qui concerne la santé, l'humeur et l'évolution de l'enfant. Ce même échange a lieu lors du départ de l'enfant et c'est pour cette raison que je demande aux parents de venir une quinzaine de minutes avant la fermeture du milieu d'accueil pour prendre ce temps pour leur enfant et respecter également ma vie privée.

« Article 18 : Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières. »

Le milieu d'accueil, son organisation et les activités proposées sont en constante corrélation avec les besoins de l'enfant. Il s'adapte aux enfants et non l'inverse. Pour cela, comme expliqué précédemment, un dialogue basé sur la confiance doit se mettre en place avec les parents dès le premier jour afin de connaître l'histoire de l'enfant et son environnement. Ce n'est que dans de telles conditions que les besoins de l'enfant peuvent être correctement respectés.

Les enfants vivant en appartement pourront profiter du jardin et des jeux extérieurs, ceux qui n'ont ni frère ou sœur vont profiter de la vie en communauté, ceux qui parlent une autre langue à la maison pourront apprendre le français,...

L'enfant est également soutenu dans les aspects particuliers de sa vie (naissance d'un autre bébé, déménagement, entrée à l'école, décès d'un proche, perte d'un animal,...) et son expérience, bonne ou mauvaise, est profitable au groupe qui peut développer un sentiment de compréhension voire d'empathie envers leur camarade via le jeu, le dessin, les livres,...

« Article 19 : Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales. »

Le milieu d'accueil est ouvert au réseau local dans le sens où il permet à des personnes extérieures de pénétrer dans ses locaux soit pour y exercer leur profession, soit pour y exercer une activité.

Les soins dont certains enfants doivent bénéficier (kinésithérapie, logopédie ou tout autre consultation) peuvent être dispensés dans les locaux. Également, une activité de bénévolat permet aux enfants de découvrir une autre manière de jouer et d'écouter des histoires. Pour ce faire, un contact étroit avec la consultation pour enfants de l'entité est établi pour conclure un accord avec une bénévole du comité ayant suivi la formation de lecture aux enfants. Une à deux fois par mois, elle vient passer une heure dans le milieu d'accueil pour conter des histoires et/ou organiser un petit spectacle de marionnettes.

En ce qui concerne la lecture, certains livres appartiennent au milieu d'accueil, d'autres font l'objet d'un roulement avec la bibliothèque communale qui offre un choix incroyable de livres pour les moins de 3 ans.